

# A NE PAS MANQUER

Second Semestre 2023

## Juillet :

**Mercredi 12 :** Cinémobile

**Jedi 13 :** Atelier arts plastiques au Musée E.Chénon

### FETE NATIONALE

**Vendredi 14 :** Marché hebdomadaire

Brocante du Basket Club au Champ de Foire

Grand bal et spectacle laser Place du Dr Guyot à 20h30

**Mercredi 19 :** Détente au jardin au Musée avec la bibliothèque

**Jedi 20 :** Atelier modelage au Musée E.Chénon

**Vendredi 21 :** Vendredi Culturel au Pôle (théâtre)

**Samedi 22 :** Grande fête du sport « Mets tes baskets » avec zumba-party et concert gratuit au Pôle de l'Étang et au stade

**Jedi 27 :** Atelier aquarelle au Musée E.Chénon



## Août :

**Jedi 3 :** Atelier mosaïque au Musée E.Chénon

**Jedi 10 :** Atelier carte postale au Musée E.Chénon

**Jedi 17 :** Atelier modelage au Musée E.Chénon

**Jedi 24 :** Atelier aquarelle au Musée E.Chénon



## Septembre :

### FETE DES GRATTONS

**Samedi 2 :** Tournois de tennis de table au gymnase, descente de caisses à savon route de Viqc, fête foraine, Zumba party, Boeuf à la broche et concert de Jacky Bernardet

**Dimanche 3 :** Marché de producteurs, exposition de vieilles voitures et cavalcade de chars décorés

**Lundi 4 :** Grande course cycliste



## Septembre :

**Mercredi 6 :** Cinémobile

**Vendredi 8 :** Vendredi Culturel (gospel)

**Vendredi 15 et tout le week-end :** Journée Européenne du Patrimoine

**Samedi 16 :** Atelier d'écriture à la bibliothèque



## Novembre :

**Mercredi 1er :** Cinémobile

**Vendredi 10 :** Vendredi Culturel (musique)

**Samedi 18 :** Atelier d'écriture à la bibliothèque



## Octobre :

**Mercredi 4 :** Cinémobile

**Vendredi 13 :** Vendredi Culturel (théâtre)

**Samedi 14 :** Atelier d'écriture à la bibliothèque



## Décembre :

**Mercredi 6 :** Cinémobile

**Vendredi 8 :** Vendredi Culturel (théâtre)

**Samedi 9 :** Atelier d'écriture à la bibliothèque

**Vendredi 15 :** Marché de Noël

# REGLEMENTATION

## Sécheresse :

Châteaumeillant est en situation d'alerte depuis le 7 juillet. La préfecture du Cher demande à tous les usagers de faire preuve de responsabilité, de sobriété et de vigilance dans leurs consommations d'eau. Tous les gestes comptent pour préserver les ressources en eau potable, les activités de production et les milieux naturels.

L'arrêté préfectoral avec les restrictions d'usage de l'eau est consultable à la mairie, sur son site internet et sur la borne interactive devant la mairie. La situation étant évolutive, il est possible de consulter le tout nouveau site [Vigieau.gouv.fr](http://Vigieau.gouv.fr) qui vous indiquera les restrictions en cours à l'adresse renseignée.

## Opération Tranquillité Vacances :

Afin de prévenir les éventuels cambriolages, ce dispositif de police et de gendarmerie, propose aux habitants de veiller sur leurs domiciles pendant leurs absences prolongées et de les prévenir en cas de soucis.

Depuis le 20 juin 2022, cette démarche est dématérialisée :

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/operation-tranquillite-vacances>.

L'inscription peut se faire tout au long de l'année, même en dehors des vacances scolaires. Il est toujours possible de faire son inscription à la brigade de gendarmerie de la commune de Châteaumeillant.

## Nuisances sonores :

A Châteaumeillant, c'est l'arrêté préfectoral qui est en vigueur. En matière de nuisances sonores (Musique à fond, bruits de voisinage, aboiements), on peut être verbalisé de nuit, mais aussi de jour.

Les nuisances sonores qui interviennent de 22 heures à 7 heures du matin sont considérées comme du tapage nocturne. Il y a certains jours de l'année où l'arrêté préfectoral ne s'applique pas : pour Noël, le jour de l'An, la Fête de la musique, la fête annuelle de la commune et la fête nationale.

Dans bien des cas, dialogue et médiation suffisent à éviter le recours au contentieux et à rétablir de saines relations de voisinage.

## Fortes chaleur dans le Cher :

Personnes vulnérables, n'attendez pas les 1ers effets des fortes chaleurs pour vous protéger. Buvez de l'eau régulièrement - Fermez vos volets - Évitez les efforts physiques. En cas de difficultés, prévenir la mairie et appeler le 15 en cas de malaise.

**DÉBROUSSAILLEZ POUR VOTRE SÉCURITÉ**

8 MESURES ESSENTIELLES

- Traiter la surface à débroussailler sur une distance de 50m autour des constructions de la propriété
- Mettre à distance les branches des arbres pour casser la continuité du combustible
- Élaguer et espacer les arbres conservés
- Couper les arbustes disposés sous des arbres
- Couper les végétaux ou les branches trop proches des constructions
- Couper les arbres et arbustes morts ainsi que les branches sèches
- Éloigner les stockages de bois des constructions
- Éliminer les déchets verts par broyage ou dépôt en déchèterie

**FACE AU FEU MIEUX VAUT PRÉVENIR**

## Jardinage / bricolage / travaux :

L'usage d'appareils bruyants (tondeuses, bétonnière, etc...) n'est possible que :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Si les travaux sont faits par un professionnel, il ne peut faire usage de ses outils bruyants que de 7 heures à 20 heures du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures le samedi, et cela lui est interdit le dimanche et les jours fériés. Pour plus de détails, consulter l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2011 le site internet de la Préfecture du Cher.

## Brûler les végétaux :

Il est interdit brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. La personne qui brûle des déchets verts peut avoir à payer une amende de 450 € maximum. Si vous êtes incommodé par les odeurs, vous pouvez par ailleurs engager la responsabilité de votre voisin pour nuisances olfactives (Ministère de l'Intérieur).

**#contrelscambriolages**

**CONTRE LES CAMBRIOLAGES LES BONS RÉFLEXES AVANT DE PARTIR EN VACANCES**

- Ne pas diffuser ses dates et lieux de vacances sur les réseaux sociaux
- Signaler son absence à son entourage (famille, ami, voisin)
- Faire suivre son courrier et transférer sa ligne fixe sur son téléphone mobile
- Créer l'illusion d'une présence (programmeur pour la lumière, la TV, etc.)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

@Place\_Beauvais | @ministere.interieur | @ministere\_interieur | www.interieur.gouv.fr